

## BUREAU DU JEUDI 8 JUIN 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 24 mai 2023, s'est réuni le 8 juin 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Pascale LABBE  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Michel HOEN  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusé.e.s**

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA - mandat à Marlène DOINE

**Soit 7 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

*Nota : un administrateur peut recevoir 2 pouvoirs (cf réforme 2022)*

### Administration :

#### **Présent-e-s**

|                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| Monsieur Bertrand PRADE     | Directeur Général            |
| Madame Cécile MAGE          | Directrice Générale Adjointe |
| Madame Linda PORCHER        | Directrice Générale Adjointe |
| Monsieur Jean-Marc POULAIN  | Directeur Général Adjoint    |
| Madame Clémence DEBAILLE    | Directrice Générale Adjointe |
| Madame Pauline HUGOT        | Cheffe de cabinet            |
| Madame Christelle ROSENTHAL | Assistante de Direction      |

#### **Excusée**

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| Madame Prisca PREVOT | Assistante de Direction |
|----------------------|-------------------------|

**Direction des affaires  
juridiques, de la  
commande publique et  
des moyens généraux**

Service Juridique  
CD/P.103

11 - Les Lilas V01

**Bureau**

Délibération n°

**09.04.23**

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

**Objet : Les Lilas - Les Sablons**

Constitution d'une servitude de passage piéton au profit de la Ville

**LE PRESIDENT EXPOSE**

Vu la vente par acte notarié du 10 mai 2011 des parcelles cadastrées B 194 et 195 par Seine-Saint-Denis habitat au profit de la Ville ;

Considérant que la Ville a conclu un bail emphytéotique administratif au profit d'une association sur la parcelle B 194 ;

Considérant que la Ville sollicite la constitution d'une servitude de passage piéton sur la parcelle cadastrée B 192, propriété de l'Office, afin d'améliorer les conditions de desserte piétonne et de sécurisation des déplacements des usagers de l'association ;

Considérant l'accord entre les parties pour que le tracé de cette servitude de cheminement piétonnier permette de desservir les usagers de l'association par la rue de Paris selon un tracé, le plus court et le moins dommageable, suivant le plan cadastral **ci-annexé** ;

Vu le plan de principe de servitude établi par le géomètre FOREST & ASSOCIES en date du 15 décembre 2022 **ci-annexé** ;

Considérant qu'il est possible dès lors de constituer ladite servitude, d'une superficie d'environ 83m<sup>2</sup>, au profit de la Ville ;

Considérant l'accord intervenu entre les Parties de concéder cette servitude à titre gratuit au profit de la Ville, pour la durée du bail emphytéotique administratif, compte tenu que la servitude permettra d'améliorer les conditions de desserte et de sécurisation des usagers de l'association ;

Sous réserve de l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques qui sera purement informatif concernant l'évaluation de cette servitude ;

**LE BUREAU DELIBERE**

Article unique

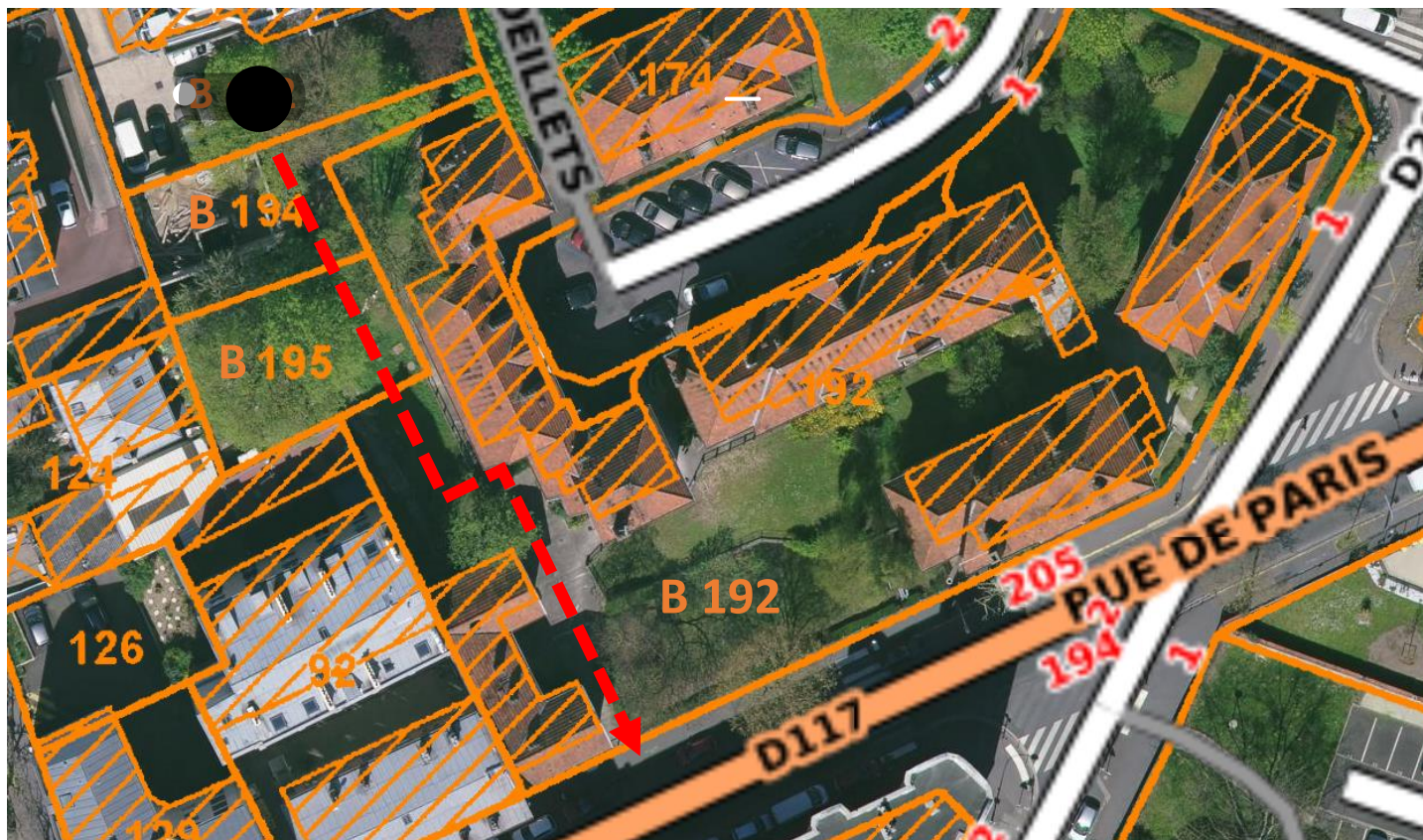
Autorise le Directeur Général ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage piéton représentant environ 83 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée B 192, propriété de Seine-Saint-Denis habitat, au profit de la parcelle cadastrée B 194, propriété de la Ville avec, si besoin, la participation de l'association emphytéote, selon le plan de principe ci-annexé, aux charges, conditions et modalités que Seine-Saint-Denis habitat jugera utiles et convenables.

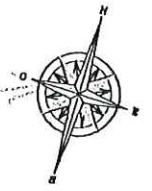
Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller départemental

**+ 2 annexes**

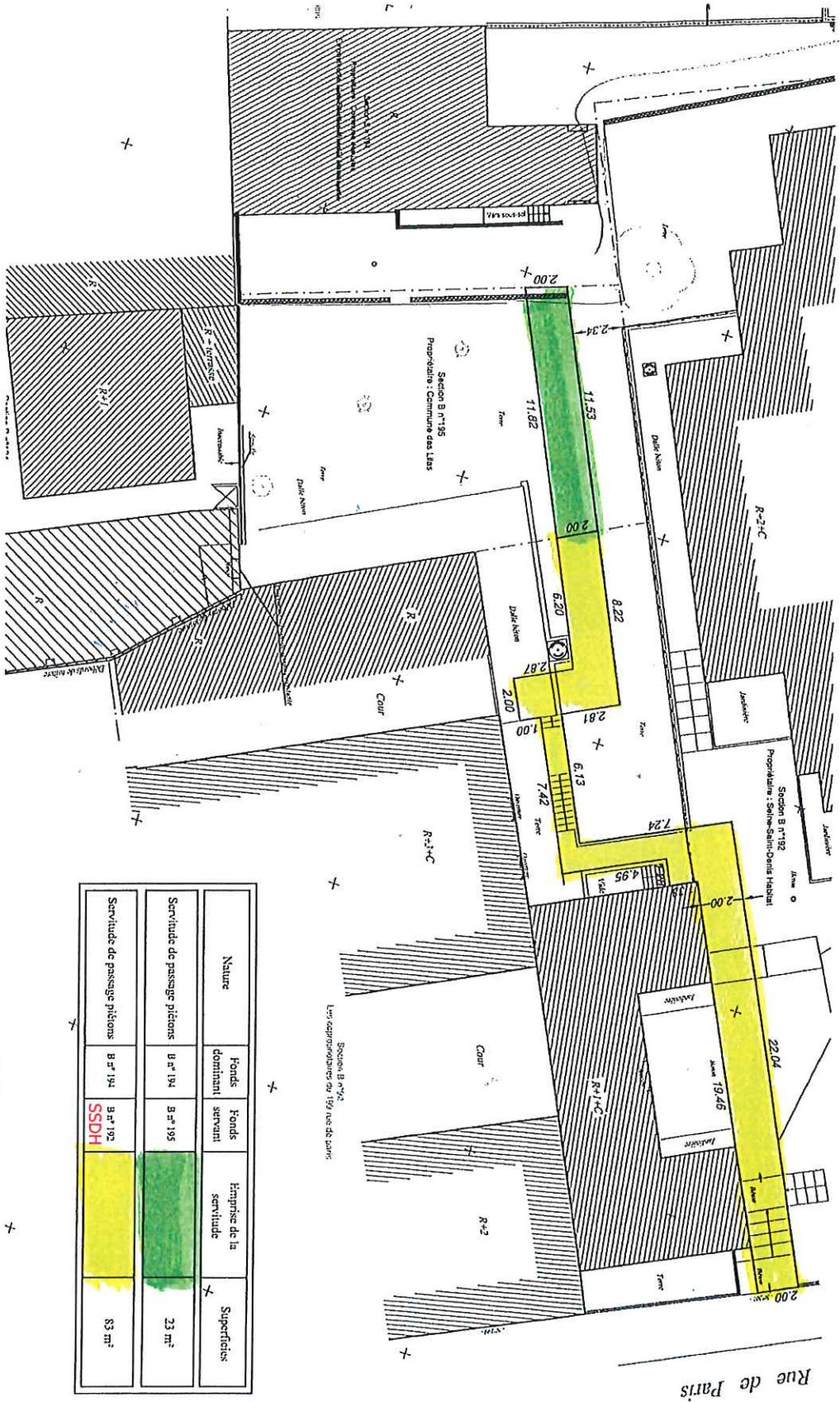
PRINCIPE DE LA SERVITUDE DE PASSAGE Les Sablons Les Lilas





**LES LILAS**  
 Seine-Saint-Denis  
 6, avenue Georges Clémenceau  
 201, rue de Paris

**PLAN DE SERVITUDE**  
 Parcelle section B n° 194 (fonds dominant)  
 Parcelles section B n° 192 et 195 (fonds servants)



| Nature                       | Fonds dominant | Fonds servait | Emprise de la servitude | Superficie |
|------------------------------|----------------|---------------|-------------------------|------------|
| Servitude de passage piétons | B n° 194       | B n° 195      |                         | 23 m²      |
| Servitude de passage piétons | B n° 194       | B n° 192      |                         | 83 m²      |